



Licenciement pour inaptitude

Par fabrice0712

bonjour,
licencié pour inaptitude non professionnelle le 16 juillet mon employeur m'indique dans la lettre de licenciement qu'il est dispensé de reclassement par le médecin du travail.
sur l'avis d'inaptitude, le médecin n'a pas coché les cases et m'a bien dit qu'ils devaient me proposer un reclassement.
que dois je faire ?
merci par avance de votre réponse

Par kang74

Bonjour

Vous n'avez pas eu d'entretien ?

Contactez la médecine du travail pour avoir confirmation, et saisir le Conseil des prud'hommes pour faire valoir que votre employeur n'a pas respecté ses obligations .